

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1256

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 22

- I. – Supprimer les alinéas 7 à 14.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 19 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

J'ai toujours affirmé et assumé mon opposition fondamentale à l'interruption volontaire de grossesse. Ce n'est pas ici le lieu pour relancer le débat sur l'IVG. Mes positions sur la question sont connues. Je serai toujours présente pour m'opposer systématiquement l'extension des dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse.

La protection de la vie humaine est une priorité absolue.